

NANTERRE, LE JEUDI 30 AVRIL 2009

1/4

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE :
L'ANALYSE TRIMESTRIELLE ALTARES

En Europe, sur le 1^{er} trimestre 2009, les clients règlent leurs fournisseurs avec un retard moyen de 14,7 jours, proche de celui du trimestre précédent.

Seule la France réussit la performance remarquable de réduire ses retards de paiements sur trois mois comme sur un an. A l'inverse, au Royaume-Uni les décalages de règlement atteignent des niveaux historiques.

La société Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, constate que les entreprises européennes payent leurs fournisseurs avec un retard moyen de 14,7 jours. Ce délai, proche de celui du trimestre précédent, est le plus élevé enregistré depuis 5 ans. Les tendances issues du programme international DunTrade¹ sont, toutefois, variables selon les pays.

Les reports de règlement atteignent des niveaux records au Royaume-Uni, s'allongent dans l'Europe du sud et en Belgique, se stabilisent en Allemagne et aux Pays-Bas. Les comportements de paiement s'améliorent en France.

1 - Depuis 45 ans aux Etats-Unis et 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, analyse les informations provenant directement de la comptabilité client de milliers de sociétés participantes. (voir méthodologie).



Decide with Confidence



En Europe, où les règlements de entreprises restent tendus, 6 entreprises sur dix payent ses fournisseurs en retard.

En **Europe**, les comportements de paiement se sont détériorés dès le début de l'année dernière. Les retards de paiement dépassaient les 13 jours à partir du deuxième trimestre, franchissaient 14 jours au printemps et approchaient les 15 jours en fin d'année. Sur les trois premiers mois 2009, ils se stabilisent (-0,2 jour) à un niveau élevé (**14,7 jours**) comparable à celui constaté fin 2003. Jamais, depuis 5 ans, les paiements des entreprises européennes n'avaient été aussi tendus. Les retards de paiement sont ainsi supérieurs de 2 jours à ceux observés un an plus tôt. Désormais, plus de 6 entreprises sur 10 en Europe (60,2%) règlent leurs fournisseurs au-delà du délai contractuel négocié. Elles étaient 58,8% il y a un an et 59,9% il y a trois mois.

Sur un an, c'est en **Italie** que la dégradation des paiements est la plus forte. Tombé en dessous de 13 jours de retard en 2007, le pays enregistrait un retournement sévère dès le printemps 2008 et terminait l'année sur un retard moyen de 20,6 jours. Sur ce début d'année 2009, les paiements s'améliorent en comparaison du quatrième 2008 en revenant en dessous de 20 jours (**19,4**) mais restent supérieurs de plus de 6 jours à ceux constatés sur le premier trimestre 2008. 56,1% des entreprises italiennes payent leurs fournisseurs en retard, contre 55,7 il y a trois mois et 48,9% il y a un an.

Au **Royaume-Uni**, le durcissement des paiements a été sensible plus tôt que chez ses voisins européens. Le cap des 13 jours de retard était franchi dès le printemps 2007. Les 14 jours étaient dépassés au cours de l'été 2007, les 15 jours début 2008, les 16 jours durant le dernier trimestre 2008 et aujourd'hui les 17 jours (**17,2**). Le rythme est moins brutal qu'en Italie mais très constant. Les délais de règlement des entreprises britanniques se sont donc dégradés de 5 jours sur deux ans, de plus de 2 jours sur un an et continuent à s'allonger sur ce début d'année 2009. Près des 3/4 des entreprises britanniques (73,6%) payent leurs fournisseurs en retard ; elles étaient 71,6% il y a trois mois et 68,1% il y a un an.

Le voisin irlandais présente des comportements moins dégradés sur un an mais les retards de paiement y sont plus élevés (20,8 jours). En **Irlande**, 8 entreprises sur 10 (81%) diffèrent le paiement des factures, contre 78,5% il y a trois mois et 78,4% un an plus tôt.

Plus irréguliers d'un trimestre sur l'autre, les comportements de paiement des entreprises espagnoles restent néanmoins sur une tendance défavorable. Alors que le dernier trimestre 2008 s'inscrivait en amélioration, le début de l'année est venu rappeler que les tensions demeurent. En **Espagne**, les retards de paiement approchent les 16 jours (**15,9**) traduisant une augmentation de 1,5 jour sur trois mois comme sur douze mois. Une entreprise espagnole sur deux (50,3%) ne respecte pas les échéances de paiement contre 49,1% il y a trois mois et 49,7% un an plus tôt.

Le voisin portugais est lui aussi mal orienté. Au **Portugal**, les retards de paiement se situent à **24,8 jours** en augmentation de 2,7 jours par rapport à fin 2008. Comme en Irlande, 81% des entreprises portugaises payent leurs fournisseurs avec retards ; elles étaient 76,6% fin 2008 et 78,4% début 2008.



Decide with Confidence

En **Belgique**, le retard de paiement moyen constaté (**14,4 jours**) au premier trimestre 2009 est inférieur à la moyenne européenne. Toutefois, ce délais tend à s'allonger progressivement mais régulièrement depuis le début de l'année 2008 (+ 1 jour). Près de 2 entreprises belges sur 3 (64,6 %) retardent les paiements de leurs fournisseurs ; elles étaient moins nombreuses il y a trois mois (64,8 %) ou un an (65,5 %). Mais cette tendance favorable masque une plus forte proportion de plus gros retards ; 16,4 % des entreprises belges retardent désormais les paiements de 20 à 90 jours contre 16,2 % fin 2008 et 14,5 % début 2008.

L'Allemagne et les Pays-Bas parviennent à stabiliser leurs retards de paiement sur trois mois. La France réussit une performance plus remarquable encore en réduisant ses retards sur un an.

Aux **Pays-Bas**, les comportements de paiement sont extrêmement stables sur trois mois comme sur douze mois. Le retard moyen est de **11,5 jours**. 61,5 % des entreprises néerlandaises payent aujourd'hui leurs fournisseurs avec retard contre 60,9 % il y a trois mois et 60,6 % il y a un an.

L'**Allemagne** conserve son leadership en Europe en matière de comportement de paiement avec des retards de moins de 11 jours (**10,7 jours**). Néanmoins, jusqu'au printemps 2008, ces derniers étaient encore inférieurs à 10 jours. Dès lors, s'ils sont stables par rapport à fin 2008, les reports de règlement augmentent de plus d'une journée en comparaison du premier trimestre 2009.

Les entreprises allemandes, les plus vertueuses en Europe, règlent majoritairement leurs fournisseurs dans les délais convenus. Néanmoins, 45,4 % les retardent ; elles étaient 45,6 % fin 2008 et 47,2 % début 2008. De plus, les très grands retards sont en Allemagne plus fréquents qu'aux Pays-Bas ou en France. En effet, 4,6 % des entreprises affichent des retards supérieurs à 60 jours sur ce premier trimestre 2009 ; c'est 2 % de plus que chez ses voisins cités. Ce chiffre se dégrade encore sur trois mois (4,5 %) et sur douze mois (3,3 %).

Dans ce contexte de durcissement des paiements, la **France** fait figure de bon élève. Depuis trois ans, les comportements de paiement des entreprises françaises tendent à s'améliorer. Avec des retards de paiement de **11,7 jours**, la France se situe dans le trio de tête des pays européens. Malgré ces bonnes tendances, il demeure que plus de deux entreprises françaises sur trois (67,5 %) ne respectent pas leurs échéances de paiement ; elles étaient 66,2 % il y a trois mois et 67,6 % il y a douze mois



Decide with Confidence

« Après avoir atteint un niveau record en fin d'année 2008, les retards de paiement des entreprises européennes tendent à s'assouplir légèrement sur ce début d'année 2009. Cette orientation favorable est essentiellement portée par les deux premières économies de l'Union Européenne, l'Allemagne et la France. Si le leadership des entreprises allemandes en matière de comportement de paiement n'est plus à prouver, en revanche, la stabilité de leurs homologues françaises est plus encourageante. La résistance de la consommation des ménages sur ce premier trimestre 2009 et l'encadrement des délais de règlement imposé par la loi L.M.E mise en place ce début d'année peuvent avoir contribué à la performance française », observe Thierry Millon, responsable des analyses Altares.

« Mais la crise est aussi l'opportunité pour les directions financières de renforcer, voire réviser, leurs outils de diagnostic et de prévision. En effet, si le durcissement du crédit et des lignes d'assurance a rendu plus complexe le pilotage des trésoreries, il a aussi contraint les entreprises à davantage resserrer leur gestion de risque. Le retard de paiement est plus que jamais le point de focus, a fortiori lorsque le crédit interentreprises fait l'objet de toutes les attentions de la part des pouvoirs publics français comme de la commission européenne. Au mieux, les retards de paiement freinent le développement de l'entreprise ; au pire, ils la précipitent vers la défaillance. Rappelons qu'ils sont à l'origine d'une faillite sur quatre en France comme en Europe. Concilier croissance et sécurisation du poste client implique d'adopter une approche plus préventive des risques : Mes clients continueront-ils à me payer à l'échéance ? Avec lesquels puis-je développer mes encours ? Ai-je des clients dont les paiements se dégradent au fil des mois ?

Ces questions sont au cœur des stratégies financières, particulièrement en période de crise. L'analyse des comportements de paiement, actuels et passés, est alors l'alternative pour continuer à faire durablement de bonnes affaires. »

Renseignement : Thierry Millon - Responsable des Études Altares : 04 72 65 15 51

A PROPOS D'ALTARES

Altares est née du rapprochement de la Base d'Informations Légales BIL et de Dun & Bradstreet France. Sa vocation, en tant que spécialiste de la connaissance inter-entreprises : fournir des solutions pour accélérer la croissance. Altares répond aux besoins des entreprises sur deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier, en France, en Europe comme à l'International.

Membre du 1er réseau international d'informations B to B (le D&B Worldwide Network), Altares diffuse en France les solutions créées par le leader mondial D&B.

Les clients d'Altares disposent du seul accès global à des données qualifiées sur plus de 115 Millions d'entreprises dans le monde.

Dirigée par Thierry Asmar, Altares, détient 40 % du marché français ; avec un CA d'environ 53 Millions d'Euros, l'entreprise

compte près de 300 collaborateurs répartis sur 3 sites principaux : Nanterre, Rambouillet et Villeurbanne.

ALTARES
55 avenue des Champs Pierreux
Immeuble Le Capitole
92012 Nanterre
contact@altares.fr
www.altares.fr
Thierry Asmar
Tél : 01 41 37 51 04



Decide with Confidence